

G. B. de Rossi (le premier a paru en 1922 ; cf. *Ann. épigr.*, 1924).

SOCIÉTÉ ROYALE ÉGYPTIENNE DE PAPHYROLOGIE. ÉTUDES DE PAPHYROLOGIE, T. II, fasc. 2. Le Caire, 1934.

P. 73-228. A. Déléage. Les cadastres antiques jusqu'à Dioclétien. S'occupe en particulier des bornes relatives à la limitation faite en Italie par les triumvirs agraires de 622-132 et 623-131 (*C. I. L.*, I², nos 639-642), en Afrique par la légion III^a Augusta en 29 ap. J.-C. (*C. I. L.*, VIII, nos 22786, 22789 ; *Ann. épigr.*, 1929, n° 84 ; ajouter 1930, n° 45) ; parle aussi des fragments du plan cadastral d'Orange : (*C. I. L.*, XII, n° 1244 et p. 824 ; *Ann. épigr.*, 1930, n° 51).

UNIVERSITY OF CALIFORNIA PUBLICATIONS IN CLASSICAL ARCHAEOLOGY, T. I, fasc. 4. Berkeley, 1935.

P. 151-158. A. E. Gordon. Sur la première apparition du cogno-

men dans les inscriptions latines des affranchis : vers 100 av. J.-C.

W. WEBER. PRINCEPS, T. I. Stuttgart-Berlin, 1936.

Importantes remarques critiques sur le texte des *Res gestae divi Augusti* (d'après la révision de l'inscription originale d'Ancyre faite par l'auteur) ; observations sur l'origine, la nature et la disposition de l'écrit d'Auguste.

L. ZANCAN. AGER PUBLICUS. RICERCHE DI STORIA E DI DIRITTO ROMANO. Padoue, 1935.

Dans ce travail, qui forme le tome III des *Pubblicazioni della Facoltà di Lettere e Filosofia* de la R. Università di Padova, l'auteur essaie de déterminer quel était l'état de l'*ager publicus* dans la Rome gracchienne et quels changements y furent apportés par la lex Thoria de 111 av. J.-C. (*C. I. L.*, I², n° 585).

R. CAGNAT et ALF. MERLIN.